

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2015**

**Présents** : BAEZA Richard, BEGOUIN Yolande, BURAIIS Éric, CARAT Cécile, CARBONELL Théo, JUSSA Agnès, LUNEL Gérard, MANIER Karine, MARCHETTO Yves, MICHEL Jean, MONTAGNÉ Sonia, MONTELMIMARD Chrystelle, QUERCIA José, REYNAUD Claude, RODILLON Bernard, ROLLET Brigitte, VIALLE Viviane

Pouvoir : Kevin REY à Claude REYNAUD

Absents : ROUX Isabelle

Bernard Rodillon est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 10 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **1- Approbation du compte de gestion 2014 du trésorier Budget principal M14**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Les états du Trésorier sont présentés à l'assemblée.

La présente assemblée est amenée à se prononcer sur le compte de gestion du trésorier municipal.

Le compte de gestion du trésorier est voté à l'unanimité.

### **2- Vote du compte administratif 2014 du budget principal M14**

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire ne peut pas prendre part au vote, mais il peut assister à la discussion et fournir toutes explications aux conseillers municipaux qui le souhaitent. La présidence, au moment du vote sur le compte administratif, est confiée à un président, élu par le conseil municipal en son sein.

Sous la présidence de M Reynaud adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 1 161 982,31	G 1 278 735,82
	Section d'investissement	B 337 931,07	H 308 616,06
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2013</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 351 418,60 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 837 801,06 (si excédent)
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		1 499 913,38 = A+B+C+D	2 776 571,54 = G+H+I+J
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (1)</b>	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 44 498,00	L 26 888,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015</b>	44 498,00 = E+F	26 888,00 = K+L
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	1 161 982,31 = A+C+E	1 630 154,42 = G+I+K
	Section d'investissement	382 429,07 = B+D+F	1 173 305,12 = H+J+L
	<b>TOTAL CUMULE</b>	1 544 411,38 = A+B+C+D+E+F	2 803 459,54 = G+H+I+J+K+L

Le détail par chapitre et un comparatif des exercices précédents sont présentés à l'assemblée.

.Le compte administratif 2014 est conforme à celui du trésorier.

Le compte administratif 2014 est voté à l'unanimité

### 3- Affectation des résultats 2014 pour le BP 2015 M14

<b>Résultats d'exécution du budget principal</b>			
	report résultat 2013	résultat de l'exercice 2014	Résultat clôture 2014
section investissement	837801,06	-29315,01	808486,05
section de fonctionnement	551418,6	116753,51	468172,11
<b>Affectation des résultats 2014 pour le BP 2015</b>			
	fonctionnement R002	Investissement 1068	Investissement R001
Résultats fonctionnement 468 172,11	68172,11	400 000	
Résultats Investissement 808 486,05			808 486,05

L'affectation des résultats 2014 pour le budget 2015 est votée à l'unanimité.

### 4- Approbation du compte de gestion 2014 du trésorier Budget annexe M49 eau assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Les états du Trésorier sont présentés à l'assemblée.

La présente assemblée est amenée à se prononcer sur le compte de gestion du trésorier municipal.

Le compte de gestion du trésorier est voté à l'unanimité

### 5- Vote du compte administratif 2014 du budget annexe M49 eau assainissement

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire ne peut pas prendre part au vote, mais il peut assister à la discussion et fournir toutes explications aux conseillers municipaux qui le souhaitent. La présidence, au moment du vote sur le compte administratif, est confiée à un président, élu par le conseil municipal en son sein.

Sous la présidence de M Reynaud adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe M49 2014 qui s'établit ainsi :

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A 240 596,78	G 409 316,84	G-A 168 720,06
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 101 452,86	H 104 078,77	H-B 2 625,91
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2013</b>	Report en section d'exploitation (002) (si déficit)	C	I 17 633,05 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001) (si déficit)	D	J 90 339,95 (si excédent)	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D 342 049,64	Q= G+H+I+J 621 368,61	=Q-P 279 318,97
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (2)</b>	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015</b>	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E 240 596,78	= G+I+K 426 949,89	186 353,11
	Section d'investissement	= B+D+F 101 452,86	= H+J+L 194 418,72	92 965,86
	<b>TOTAL CUMULE</b>	342 049,64	621 368,61	279 318,97

Le détail par chapitre et un comparatif des exercices précédents sont présentés à l'assemblée.

Le compte administratif 2014 est conforme à celui du trésorier.

Le compte administratif 2014 est voté à l'unanimité

**6- Affectation des résultats 2014 pour le BP 2015 M49 eau**

Depuis le premier janvier 2015, l'agglomération a repris la compétence assainissement. Une convention financière a été passée. Un avenant sera pris selon les modalités suivantes :

<b>Repartition de l'EGC</b>	
EGC 2014 eau assainissement	279 318,97
Versement EGC commune pour creation budget eau (60%)	167591,382
échéance emprunt decembre 2014 a payer par la commune	6004,3
Versement budget général commune suite prise en charge dépenses 2015 assainissement dont emprunts (article 7 convention)	42079,91
<b>Total à verser à l'agglomération</b>	<b>63 643,38</b>

Cet avenant permet d'alimenter le nouveau budget eau pour 2015 selon la répartition suivante :

<b>Résultats d'exécution du budget eau</b>	
<b>Résultat clôture 2014</b>	
<b>EGC transfert ancien budget eau assainissement</b>	<b>167591,38</b>
<b>Affectation de l'EGC pour le BP 2015</b>	
<b>Investissement 1068</b>	
<b>167591,38</b>	

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité.

## **7- Tarification de l'eau 2015**

Monsieur Reynaud, adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués au 01/04/2014 pour l'eau et l'assainissement et propose une augmentation de 4.2 % des tarifs eau à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, pour financer les travaux sur les réseaux d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 :

- 0.98 € le m3 pour l'eau
- 21€ pour la location semestrielle des compteurs d'eau

L'assemblée se prononce à 17 POUR et une abstention.

## **8- CDD TAPS Arts plastiques**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la situation de Mme Bour Frau Véronique qui est mise à disposition par la société ARCHER depuis septembre 2014 pour une durée hebdomadaire de 4 h pour les animations arts plastiques au niveau des TAPS.

Au vu de l'activité des TAPS et du coût de la mise à disposition, il est proposé à l'assemblée de recourir à un CDD pour la fin de l'année scolaire 2015 et l'année scolaire 2015-2016.

De plus il est a noté le travail de qualité délivré par cette animatrice.

Le contrat prendra effet le premier avril 2015 pour une durée hebdomadaire de 4 heures sur le temps scolaire avec une proposition du coût d'animation à 20 € de l'heure. Son temps de travail sera annualisé sur 3 heures par semaine.

Le conseil avec 15 POUR, 2 abstentions et 1 contre :

- Approuve le recrutement de Mme Bour Frau en CDD pour la période scolaire 2015-2016 et la fin de l'année scolaire 2015.
- Autorise le Maire à signer le contrat

## **9- Information sur la location de la salle de la Cure**

Afin de développer l'offre locative sur la commune et après avoir pu recenser certains besoins exprimés par des usagers. Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'opportunité d'une tarification de la salle de la Cure.

Il est demandé de pouvoir réfléchir sur une tarification à la journée ou à la semaine ou par forfait.

Un règlement intérieur sera mis en place.

## **10- Questions diverses**

1-Organisation du Corso : Les commerçants ambulants, les manèges, auront l'autorisation de s'installer sur le parking de l'école maternelle. Une réunion a eu lieu avec les Forains afin de pouvoir anticiper le départ pour le lundi 27 avril.

Concernant les riverains, une information sera diffusée ainsi que la venue des référents de quartiers pour les rassurer sur ce sujet.

Un plan de sécurité a été mis en place pour prévenir au mieux tout risques lors de la manifestation.

2-Des travaux seront effectués prochainement pour réparer la clôture bois rue de la Joyeuse ainsi que les toilettes publiques de la mairie.

3-Monsieur le Maire rappelle la permanence de Mme Nieson à savoir le samedi 11 avril 2015.